

Surgreffage de la vigne

Objectifs de la formation

Acquerir les compétences afin d'être en capacité de réaliser le surgreffage sur ses propres vignes

Enjeux

Dans le contexte de dépérissement de la syrah, les viticulteurs sont confrontés à trouver des solutions

Déroulé

Une journée de formation avec mise en pratique. La journée se déroulera de préférence sur la parcelle d'un stagiaire

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 02/04/2019

Tarifs

Adhérent 200€

Non adhérent 200€

Non agricole 200€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Gratuit pour les stagiaires éligible au fond VIVEA

Plus de renseignements

Céline Mendes

celine.mendes@bio34.com

CIVAM bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta CS 50023

34875

LATTES

Tel. 04 67 06 23 90

N° d'organisme de formation :

91340782734

Dates, lieux et intervenants

02 avr 2019

34000 selon stagiaires

François Chaudière, formateur, entreprise épibote

09:00 - 17:00 (7hrs)

Financier(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _____

Prénom _____

Commune _____

--

Courriel _____

Téléphone _____

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))